

# Règlement

## 1ère Edition du Marathon des Balcons

**Dimanche 10 septembre 2023**

### Organisation

L'Union Athlétique des Couleurs (UAC Morestel), association loi 1901, organise le Marathon des Balcons (marathon, semi-marathon et 10km) le dimanche 10 septembre 2023

### Descriptif des parcours :

**Marathon** -> 42.195km et 360m D+ : terrain mixte (chemins, piste graviers, sous bois, route)

**Semi Marathon** -> 21 km et 230m D+ : terrain mixte (chemins, piste graviers, sous bois, route)

**« Sprint »** -> 9,5 km et 130m D+ : terrain mixte (chemins et route)

### Départs & arrivées :

Départs : Marathon -> 9h00 / rue Lamartine, 38460 Villemoirieu

Semi-marathon -> 10h00 / Zone Artisanale de Sablonnières, 38460 Soleymieu

Sprint -> 10h30 / Rue Léon Berthet, 38510 Passins

Arrivées : Piste du lycée / Rue Paul Claudel, 38510 Morestel

**Inscriptions en ligne uniquement, ouvertes jusqu'à 16h la veille du départ des différentes courses.**

**Tous les participants s'engagent à emprunter les navettes qui achemineront les coureurs sur les différentes zones de départ.** Prix du transport compris dans l'inscription.

Attention, il n'y aura pas de parking prévu pour les véhicules sur les zones de départ.

Les bus se prendront sur le parking dédié sur le parking du lycée. La montée se fera sur présentation du dossard.

Navettes marathon : départ de 7h45 à 8h15

Navettes semi : départ de 8h45 à 9h15

Navettes 10km : départ de 9h15 à 9h45

### Courses ouvertes :

**Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit titulaire d'une licence FFCO, FFTRI ou FFPM, valide le jour de la manifestation
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les certificats médicaux étrangers ne seront pas acceptés.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

### **Inscriptions :**

- \* Marathon : (nés en 2004 et avant) : 40 € + majoration 5 € à partir du 10 août 2023
- \* Semi Marathon (nés en 2006 et avant) : 20 €+ majoration 4 € à partir du 10 août 2023
- \* Sprint 10km (nés en 2008 et avant) : 10 €+ majoration 3 € à partir du 10 août 2023

**Frais d'inscription en ligne valables jusqu'à 16 h la veille du départ des courses.**

**Attention : Pas d'inscription possible sur place !**

Retrait des dossards : gymnase du lycée, rue Paul Claudel – 38510 Morestel

De 17h00 à 19h00 le samedi 9 septembre

De 7h00 à 9h30 le dimanche 10 septembre

Chaque concurrent chronométré devra porter son dossard de façon visible ainsi que sa puce sur sa chaussure.

Dossard et puce sont fournis par l'organisation.

Pas de réserve d'eau minimum demandée.

En cas d'abandon le concurrent devra en informer l'organisation dans les plus brefs délais et remettre son dossard et sa puce à quelqu'un de l'organisation.

En cas de non restitution de la puce, il sera demandé 10 € au concurrent concerné.

## Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un remboursement de son inscription. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [clubuac@gmail.com](mailto:clubuac@gmail.com) au plus tard 72h avant la course

**Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.**

## Catégories et distances

### Les Catégories d'âge 2023-2024

(valables du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, ces catégories changeront le 1er septembre 2024)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	
Masters	VE	1989 et avant	Distance maximale  25km 15km 5km 3km 1500m 600m
Seniors	SE	1990 à 2001	
Espoirs	ES	2002 à 2004	
Juniors	JU	2005 et 2006	
Cadets	CA	2007 et 2008	
Minimes	MI	2009 et 2010	
Benjamins	BE	2011 et 2012	
Poussins	PO	2013 et 2014	
École d'Athlétisme	EA	2015 à 2017	
Baby Athlé	BB	2018 et après	

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

## **Barrières horaires** : Uniquement sur Marathon

Barrière horaire 1 – Sablonnières / 21.10km : 3h30 de course

Barrière horaire 2 – Passins / 32km : 5h00 de course

Barrière horaire 3 – Morestel / 42.20km : 7h00 de course

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées ci-dessus. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

## **Récompenses courses individuelles :**

- aux 3 premiers (3 premiers Homme, 3 premiers Femme) de chaque course,
- au dernier concurrent passant la ligne d'arrivée pour chaque course.

## **Assurance**

Les organisateurs bénéficient d'une assurance en responsabilité (GROUPAMA) dont l'attestation a été fournie à la Préfecture.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

## **Secours**

Une équipe de secouristes sera présente et cheminera sur le parcours au fur et à mesure de l'avancée des coureurs.

Leur intervention fait l'objet d'une convention rémunérée.

## **Règlement**

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement général des courses hors stade 2023 est disponible sur [https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2023.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2023.pdf)

## **Droit à l'image**

Les coureurs et parents de coureurs mineurs acceptent par le présent règlement que leur image soit libre de droit :

Photos individuelles, photos de groupes et séquences vidéo pourront ainsi être ultérieurement utilisées dans les résumés qui seront faits de l'épreuve et/ou pour la promotion des prochaines éditions (et notamment sur les dépliant, affiches, sites internet, presse, blog et vidéo de la course).

*L'Union Athlétique des Couleurs, organisateur de l'épreuve, se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu ou indépendant de sa volonté.*

**Remise des prix à partir de 12h30**

